



Commission
des transports

Québec



Campus
vacances
CERTIFIÉ
ACQ

Classe
nature
CERTIFIÉE
ACQ

Intermédiaire en service transport

ANIMATOURS / RAID CANADA

Avant-propos

Animatours c'est l'assurance du **LABEL QUALITÉ** suivant:

- Un appel personnalisé du Canada dans les 24h pour vous conseiller au mieux dans votre choix d'activités et occultant "les mythes" au profit de "la réalité."
- Un contrat de service en bonne et due forme qui vous sera envoyé et que vous devrez signer.
- Des références sur demande de nos clients si vous hésitez devant la concurrence qu'offre internet.
- Des guides professionnels, membres de l'Association Écotourisme du Québec ou autres Associations sportives, formations académiques de plein air.
- Des guides secouristes en régions éloignées par une formation de 40 à 80 heures.
- Une assurance responsabilité civile professionnelle de 2 000 000 \$ de chez AXA au numéro de police 3185205.
- Des équipements de premiers soins, positionneur GPS et téléphone satellite pour urgence.
- **Un appel automatique pour évacuation par hélicoptère-ambulance par www.airmedic.net si nos guides jugent que votre vie est en danger et que vous avez besoin de soins médicaux rapides.** Que vous ayez ou non souscrit, avec nous, à cette assurance (75\$ CAD / personne), nous demanderons votre évacuation, si nécessaire. Toutefois, si vous n'avez pas souscrit à cette assurance, la compagnie Airmédic, vous facturera des frais pour évacuation au montant de 12 000 \$.
- Une évaluation de vos compétences lors de la première journée avec l'éventualité que le guide refuse de poursuivre le raid avec vous par souci de sécurité.
- Une évaluation de votre matériel sportif (encore trop de gens arrivent sans sous-vêtements longs et chauds, chaussettes chaudes...)
- Une évaluation de votre capacité physique et allergies sévères avant le raid.
- Un séjour sur mesure dans lequel notre guide pratique les sports pour vous et non pour lui! Ainsi nos raids de motoneige s'adaptent à votre capacité. Nous ne faisons pas de vitesse si vous êtes craintif.
- Un respect des législations en vigueur par les Clubs de motoneige ou Quad. **TOUTES SORTIES EN MOTONEIGE OU QUAD EN HORS PISTES SONT DÉFENDUES! (Aucune assurance ne vous couvre pour la pratique du hors piste. Cette pratique souvent "vendue" par la concurrence au dépend de la sécurité, du respect de la nature et du bon civisme).**

Notez, que vous devez prendre une assurance-voyage PERSONNELLE incluant les frais d'hospitalisation et le rapatriement ou annulation.

Veillez initialiser le bas de cette page



C o n d i t i o n s g é n é r a l e s

1. Condition :

- 1.1 Le groupe s'engage à remettre les lieux, le matériel et les équipements dans le même état qu'ils étaient lors de leur prise de possession, sauf les détériorations dues à l'usage normal.
- 1.2 Le groupe convient d'utiliser les lieux, le matériel et les équipements loués en personne prudente et diligente et de se comporter de façon à ne pas troubler le séjour des autres clients.
- 1.3 Le groupe s'engage à se conformer aux lois et règlements existants décrétés par les autorités et à se doter si besoin est, de tous les permis et licences nécessaires aux activités hors programme qu'il projette de faire.
- 1.4 Lors d'agissements contraires à l'éthique, à une conduite sécuritaire des véhicules récréatifs et ou sportifs et aux lois canadiennes en vigueur, Animatours Inc. se réserve le droit de renvoyer un participant sans en assumer les frais de transport et sans remboursement du programme d'animation (drogue, alcool, violence verbales et physiques, dégradation).
- 1.5 Le groupe déclare avoir pris connaissance du programme des activités d'Animatours Inc. dont un exemplaire leur a déjà été remis. Il s'engage à obliger les membres de son groupe à si conformer.
- 1.6 Le groupe reconnaît qu'il assume toutes les responsabilités pour les dommages qui pourraient être causés aux membres de son groupe lors du programme. Il reconnaît également assurer toutes responsabilités pour les dommages que les membres de son groupe pourraient causer aux lieux, matériel et aux équipements loués et s'engage à rembourser à Animatours Inc. les dégâts causés.
- 1.7 Le groupe convient de s'assurer que ses membres sont en excellente santé et peuvent participer au programme d'activités sportives et de plein air inscrites au programme d'Animatours Inc.. Dans le cas contraire, il s'engage à fournir à Animatours Inc., au moins trente (30) jours avant le début du programme, les fiches médicales des membres qui sont affectés d'handicaps physiques où dont l'état de santé requière des soins spéciaux ou peut présenter des problèmes.
- 1.8 Le groupe reconnaît que Animatours Inc. n'est pas dépositaire des biens et effets personnels de ses membres et en conséquence, le groupe dégage Animatours Inc. de toutes responsabilités en cas de vol, bris ou détérioration des dits biens et effets personnels.
- 1.9 Le représentant du groupe convient que si le groupe qu'il représente n'est pas constitué en corporation, il est personnellement responsable du coût du séjour et des services ci-haut prévus.
- 1.10 **Le groupe reconnaît que la pratique de sports de plein air et motorisés comportent des risques de blessures ou de décès. Le groupe reconnaît et en accepte ces risques et décharge par le fait même, Animatours face à ce risque.**
- 1.11 Le représentant du groupe ou l'individu convient que si le groupe ou lui-même, qu'il représente n'est pas constitué en corporation, il est personnellement responsable du coût du séjour et des services ci-haut prévus.
- 1.12 Le groupe ou l'individu s'engage à remettre à Animatours Inc., le nombre d'hommes et de femmes au moins trente (30) jours avant l'arrivée du celui-ci.
- 1.14 Tout changement de dernière minute par le groupe ou l'individu ou dans les délais d'annulation décrits ci-dessous, réduisant le forfait acheté par le groupe ou l'individu, ne sera pas créditer.

2. Modalité de paiement :

- 2.1 Le dépôt représentera cinquante (50) pourcent (%) du montant total brut du programme celui-ci devra être transféré à Animatours Inc. avant l'arrivée du groupe. Ce dépôt servira à réserver officiellement les intervenants du programme d'animation. Aucune réservation ne sera effective sans le paiement du dépôt et la signature de notre contrat
- 2.2 Le paiement final du groupe devra être transféré à Animatours Inc. avant l'arrivée du groupe (généralement 30 jours avant). Dans le cas contraire Animatours Inc. dégage toutes responsabilités sur la disponibilité des différents intervenants et sur leur acceptation de travailler avec ce dit groupe (hébergistes et fournisseurs sportifs locaux).
- 2.3 Animatours Inc. facturera deux (2) pourcent (%), de frais supplémentaire du montant restant à payer, par mois de retard et ce, à compter de la date de la fin du programme de Animatours Inc.

Veuillez initialiser le bas de cette page



3. Résiliation de contrat :

- 3.1 Si l'avis d'annulation est transmis soixante (60) jours ou plus avant le début du programme, Animatours Inc. conservera l'acompte reçu et le groupe n'aura aucune autre somme à débours.
- 3.2 Entre 30 et 60 jours avant le début du contrat, Animatours Inc. facturera 75% du montant du séjour.
- 3.3 Moins de 30 jours avant le début du contrat, Animatours Inc. facturera 100% du montant du séjour.
- 3.4 Animatours ne fournit aucunement une assurance annulation dans ses prestations, et ce, pour n'importe quelle cause que ce soit et ce, même si la semaine est déplacée dans la saison.

4. Modification au forfait :

En tout temps avant le départ, le client peut modifier à la hausse la valeur de son forfait, que ce soit par ajout d'activités ou de prolongation. Par contre, Animatours Inc. ne garantit pas que de telles modifications pourront être faites dans les quarante-cinq jours précédant le départ. Le client qui modifie à la baisse la valeur totale du forfait acheté devra assumer les pénalités énumérées aux points 10 dans les mêmes proportions que s'il s'agissait d'une annulation.

5. Service non utilisé :

Aucun remboursement ne sera fait pour tout service non utilisé pendant le voyage que ce soit par choix du client ou par problème météo.

6. Assurance :

Nous recommandons fortement aux participants de s'assurer contre les risques généralement associés aux voyages à l'étranger, et plus particulièrement pour les frais médicaux et d'hospitalisation, rapatriement sanitaire, perte de bagages, etc. Animatours inc. incite également ses clients à souscrire à une assurance annulation qui couvrirait, sous certaines conditions et selon les circonstances, les frais d'annulation. Il appartient aux participants de souscrire à une telle assurance et Animatours Inc. ne saurait être tenu responsable pour le défaut du client de souscrire à une telle assurance pas plus que d'une interprétation défavorable au client d'une telle police d'assurance.

Animatours Inc. propose 2 assurances à ses clients qu'ils doivent cocher ou non lors du contrat : Une assurance évacuation par hélicoptère de AIRMÉDIC, valable 1 an au tarif de 75\$ CAD par personne Une assurance hôpital / médication, rapatriement par SÉCURIGLOBE, d'un maximum de prise en charge de 50 000\$ pour une durée de 7 jours en sol canadien, au montant de 30\$ CAD par personne.

7. Diminution du nombre de participants :

Toute diminution du nombre de participants décrit sur le contrat, entraîne un recalcul des coûts divisibles au forfait (salaire guide, essence...)

8. Prix indiqué :

Sauf indication contraire, tous les prix mentionnés sont en dollars canadiens et comprennent toutes les taxes applicables. Les prix sont susceptibles d'être réajustés en cas de dévaluation ou d'augmentation des prix des transports, des hébergements, des carburants, des taxes et autres prestations locales. Animatours Inc. garantit tous les prix tels qu'ils sont spécifiés dès la réception du paiement final du forfait et de la signature de son contrat.

Afin de faciliter le client dans la conversion Dollars versus Euros, Animatours Inc. met sur son site, un lien vers le convertisseur de monnaie www.XE.com et indique aussi la valeur approximative du séjour en Euros. Animatours Inc. ne peut être tenu responsable de tout changement du taux du change entre les 2 monnaies que ce soit en faveur ou en défaveur du client.

9. Divers :

- 9.1 Animatours Inc. se réserve le droit, si nécessaire, de changer les hébergements (hôtels, auberges ou gîtes) par des hébergements de même qualité ou supérieure, en cas de non disponibilité de ces derniers.
- 9.2 Animatours Inc. se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (météo, enneigement) ou s'il en va de l'intérêt et de la sécurité des participants, de modifier les itinéraires ou le programme.

Veuillez initialiser le bas de cette page



10. **Caution :**
Un dépôt, sur carte de crédit, doit être laissé en garantie au début des activités. Cette caution est remise au client dès son retour s'il n'y a aucun dommage à l'équipement qui est constaté par les deux parties et s'il n'y a pas eu vol en partie ou en totalité du matériel confié (locataire et locateur). Montant de la caution 500 \$ à 2000 \$ HT déductible pour une 500CC et 1000 CC 4 temps, un quad ou une voiture sur le circuit automobile.
11. **Responsabilité :**
Animatours Inc. ne sera pas responsable envers le client pour toute réclamation, dommage et/ou frais pouvant dépendre de blessures corporelles, accidents, décès, dommages ou pertes de biens personnels, retards, correspondances manquées, mauvaises conditions atmosphériques, grèves, actes de terrorisme, guerres ou toutes autres causes imprévisibles au moment du départ du voyage ou omission de la part du participant d'obtenir les documents requis (passeport, visas...) pour le voyage. Les bagages sont transportés aux risques des participants.
12. **Litige :**
Animatours Inc. étant une société Canadienne, tous litiges doivent être déposés au Canada par les instances légales du Québec et suivis par le palais de justice desservant notre circonscription.
13. **Sécurité :**
Chaque client doit se soumettre scrupuleusement aux consignes de sécurité transmises par le guide-motoneigiste tout au long du séjour. Si tel n'est pas le cas, et que le client est jugé "dangereux" pour lui et ses collègues, Animatours Inc. se réserve le droit de lui retirer sa motoneige et ce, sans aucun remboursement.
Le participant s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis. Dans le cas où un participant aurait une conduite préjudiciable face aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services et qu'il persisterait dans sa mauvaise conduite, malgré les avertissements formels du représentant de Animatours Inc. ou du guide accompagnateur, le participant pourrait être expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires qu'il devra déboursier à titre d'hébergement, de nourriture et de transport pour assurer son retour.
En cas d'expulsion d'un client, Animatours Inc. ne sera en aucun temps tenu de rembourser quelque montant que ce soit.

JE CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES QUATRES (4) PAGES DU PRÉSENT CONTRAT DE SERVICE ET EN ACCEPTE LES CONDITIONS.

- Veuillez cocher si vous ne voulez pas qu'Animatours Inc. utilise, à des fins de promotion ou autres publications les photos qui auront été prises lors de mon séjour.
- J'ai au moins 21 ans, mon permis de conduire est valide et j'ai une carte de crédit pour la caution de 500 à 2000\$, pour la pratique de sports motorisés tels que : motoneige, quad, motomarine, voiture. Une franchise de 1 500\$ sera prise en cas de bris majeurs sur la motoneige.

Signé à : _____

Le : _____

Signature (pour le groupe ou le client)

Nom en lettres capitales